

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 29.10.99.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 04.05.01 Bulletin 01/18.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : GERY TRENTESAUX INDUSTRIES
Société anonyme — FR.

72 Inventeur(s) : PIONNIE SOPHIE.

73 Titulaire(s) :

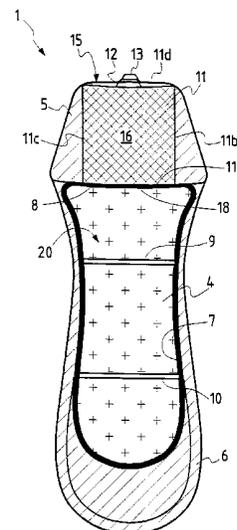
74 Mandataire(s) : BEAU DE LOMENIE.

54 HOUSSE POUR SIEGE NOTAMMENT DE VOITURE.

57 La housse pour siège, notamment de voiture de l'invention, est formée d'un matériau souple, notamment textile, confectionné en forme, généralement avec des moyens élastiques, en sorte de pouvoir enserrer le dossier et l'assise du siège. Elle comporte une pièce (11) rapportée sur une portion donnée du matériau souple, délimitant avec ladite portion une poche (16) dans laquelle, une fois ladite poche (16) retournée sur elle-même, peut être placé le reste (19) du matériau souple constituant la housse (1).

De préférence, elle comporte des moyens de suspension, par exemple deux liens (12, 13) fixés sur la pièce rapportée (11) et sur la portion donnée du matériau souple.

Avantageusement la pièce rapportée (11) est fixée sur le matériau souple à proximité du bord extérieur (8) de la partie supérieure de celui-ci, en sorte que la poche formée (16) par ladite pièce rapportée se situe sur la face arrière du dossier du siège.



HOUSSE POUR SIEGE NOTAMMENT DE VOITURE

La présente invention concerne une housse pour siège, notamment de voiture, formée d'un matériau souple, notamment textile, confectionné en forme, généralement avec des moyens élastiques, de manière à pouvoir enserrer d'une part le dossier du siège selon la partie supérieure de la housse et d'autre part l'assise du siège selon la partie inférieure de la housse.

Il existe différentes variantes de réalisation d'une telle housse. Selon une variante simplifiée, la housse ne recouvre que partiellement la face arrière du dossier. Par exemple, ceci est obtenu avec une housse constituée d'un panneau principal plan selon la périphérie duquel sont rapportés un rabat supérieur et un rabat inférieur pour former respectivement la partie supérieure d'enveloppement du dossier et la partie inférieure d'enveloppement de l'assise. Avantageusement, des moyens élastiques sont prévus selon tout ou partie du bord extérieur des rabats et du panneau principal qui délimite l'ouverture d'introduction de la housse sur le siège.

Ce sont les moyens élastiques ou l'élasticité naturelle du matériau textile utilisé qui permettent à la housse d'avoir une présentation uniforme sur le siège, avec peu ou pas de plis. Une telle housse peut être mise en œuvre pour envelopper des sièges de taille et de structure différentes, dans une certaine fourchette de taille.

Lorsque la housse est disposée sur le siège, elle est à l'état tendu. Par contre, lorsqu'elle est au repos, elle a une configuration tridimensionnelle difficilement conciliable avec une présentation esthétique, en vue de sa vente, sans passer par un emballage approprié. Il s'agit le plus fréquemment d'un emballage plastique du type blister dans laquelle la housse est disposée le mieux possible dans sa position au repos.

Le but que s'est fixé le demandeur est de proposer une housse pour siège, notamment de voiture, qui ne nécessitent pas d'être placée dans un emballage particulier pour sa présentation sur le lieu de vente. Ce but est parfaitement atteint par la housse de la présente invention qui, de manière connue, est formée d'un matériau souple,

notamment textile, confectionné en forme, généralement avec des moyens élastiques, en sorte de pouvoir enserrer le dossier et l'assise du siège selon respectivement les parties supérieure et inférieure de ladite housse.

5 De manière caractéristique selon l'invention, la housse comporte une pièce rapportée sur une portion donnée du matériau souple, délimitant avec ladite portion une poche dans laquelle, une fois ladite poche retournée sur elle-même, peut être placé le reste du matériau souple constituant la housse en vue de sa présentation à la
10 vente.

Ainsi, selon la disposition particulière de la présente invention, c'est la pièce rapportée et la portion du matériau souple qui est en regard de ladite pièce qui constitue l'emballage dans lequel est disposée la housse pour sa présentation à la vente.

15 De préférence, sont prévus des moyens de suspension, fixés sur la pièce rapportée et sur la portion donnée du matériau souple, aptes à suspendre ladite housse sur le présentoir. Il peut s'agir notamment de deux liens, formant poignée de portage.

Avantageusement, la pièce rapportée est fixée sur le matériau
20 souple à proximité du bord extérieur de la partie supérieure de celui-ci, en sorte que la poche formée par ladite pièce rapportée se situe sur la face arrière du dossier du siège. Ainsi, lorsque la housse est mise en place sur le siège, la présence de la pièce rapportée peut être mise à profit par l'utilisateur pour le rangement de cartes ou autres
25 accessoires.

Selon une variante préférée de réalisation d'une housse de structure simple, avec un panneau principal et un rabat supérieur et un rabat inférieur, la pièce rapportée est disposée selon la hauteur du rabat, en partie médiane de celui-ci, le fond de la poche coïncidant
30 avec le bord extérieur de la housse. Dans ce cas, on diminue les coûts de fabrication en réalisant le fond de la poche grâce au surjet de finition du bord extérieur de la housse. De plus, la poche de rangement, lorsque la housse est mise en place sur le siège, se trouve de manière centrale et donc équilibrée par rapport à la face arrière du
35 dossier.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va être faite d'un mode préféré de réalisation d'une housse pour voiture comportant une pièce rapportée formant une poche réversible, illustrée par les dessins annexés dans lesquels :

- 5 - la figure 1 est une représentation schématique de la housse au repos, en vue arrière,
- la figure 2 est une représentation schématique partielle d'un siège de voiture équipé d'un appui-tête,
- la figure 3 est une vue schématique partielle du siège de la figure 2
- 10 sur lequel est mise en place la housse de la figure 1,
- la figure 4 est une vue schématique en perspective du siège et de la housse de la figure 3,
- la figure 5 est une représentation schématique en vue arrière de la housse de la figure 1 dans laquelle la poche est retournée pour
- 15 l'emballage de la housse et,
- la figure 6 est une représentation schématique en perspective de la housse emballée dans la poche réversible.

La housse 1 qui va être décrite à titre d'exemple préféré est destinée à recouvrir un siège 2 de voiture équipé d'un appui-tête 3

20 (figure 2).

Cette housse, de conception très simple, est réalisée dans un matériau textile souple à partir d'un panneau principal 4 sur la périphérie duquel sont rapportés par couture, deux rabats 5, 6, à savoir un rabat supérieur 5 et un rabat inférieur 6 (figure 1).

25 Dans l'exemple illustré, une partie du bord extérieur du panneau principal 4 et du rabat inférieur 6 est pourvu d'un élastique 7 qui est posé à l'état tendu. Le bord extérieur 8 des deux rabats 5, 6 et du panneau principal 4 délimite l'ouverture d'introduction 20 de la housse 1 sur l'assise et le dossier du siège 2. Plus précisément, les

30 rabats 5, 6 sont rapportés sur le panneau principal 4 de manière à former deux sortes de poches permettant le placement de la housse non seulement sur la face de l'assise et du dossier destinée à recevoir l'utilisateur mais également sur les flancs latéraux et en partie sur l'arrière de l'assise et du dossier pour réaliser un enveloppement

35 partiel du siège apte au maintien en place de la housse 1. Des bandes

élastiques transversales 9, 10, fixées de part et d'autre de l'ouverture 8, complètent le maintien en place et la mise en tension de la housse 1 sur le siège 2.

Selon la caractéristique de la présente invention, la housse 1
5 comporte une pièce 11 qui est rapportée sur une portion donnée du matériau textile constituant la housse 1, en sorte de délimiter avec ladite portion une poche 16 dont la taille est telle qu'une fois ladite poche 16 retournée sur elle-même, le matériau textile constituant la housse 1 peut y être introduit en sorte que la pièce rapportée 11 et la
10 portion de matériau textile qui lui fait face constitue un emballage pour la présentation à la vente et le stockage de la housse.

Dans l'exemple illustré à la figure 1, la pièce rapportée 11 est une pièce rectangulaire qui est rapportée par coutures selon trois de ses côtés sur le rabat supérieur 5. Plus précisément, lors de la
15 réalisation de la housse, on confectionne d'abord le rabat 5 en réalisant la finition du bord extérieur 8 par un surjetage dans lequel est pris l'un des côtés 11_a de la pièce rapportée 11. Les deux côtés adjacents 11_b, 11_c au premier côté 11_a sont ensuite cousus sur le rabat 5. Le quatrième côté 11_d de la pièce 11 n'est pas cousu sur le
20 rabat de sorte que la pièce 11 forme avec la portion du rabat 5 formé entre les lignes de couture selon les bords 11_a, 11_b et 11_c de la pièce 11 une poche ouverte selon le quatrième côté 11_d.

Selon ce quatrième côté 11_a, dans la finition surjetée sont prises les deux extrémités d'un lien 12 formant poignée de portage.
25 Un second lien 13 est pris quant à lui dans la ligne de couture entre le panneau principal 4 et le rabat 5, en vis-à-vis du premier lien 12, comme illustré à la figure 1.

La mise en place de la housse 1 sur le siège 2 est réalisée d'une manière bien connue qui ne sera pas outre mesure expliquée ici.
30 S'agissant d'un siège 2 équipé d'un appui-tête 3, la hauteur H du rabat 5 est déterminée en sorte que l'appui-tête 3 soit totalement recouvert par la housse 1, comme illustré à la figure 3 et ne soit donc plus apparent. Le rabat 5 a une forme globalement trapézoïdale, pour tenir compte du fait que l'appui-tête 3 a une largeur inférieure à la
35 largeur du dossier.

La pièce rapportée 11 a dans l'exemple illustré à la figure 3, une hauteur qui est sensiblement identique voire légèrement inférieure à la hauteur H du rabat. Cette pièce 11, rectangulaire, est disposée de façon médiane par rapport au rabat 5 en sorte que ladite pièce 11 soit positionnée sur l'arrière du dossier 14, en partie haute et centrale de celui-ci.

On a représenté sur la figure 3 les deux liens 12, 13, formant poignées de portage, de manière à bien visualiser l'ouverture 15 de la poche 16 formée par la pièce rapportée 11 et la portion du rabat 5 en regard de ladite pièce. En réalité, ces deux liens 12, 13 sont rabattus vers l'intérieur de la poche 16, de manière à ne pas être apparentes lorsque la housse est en place sur le siège 2.

Dans l'exemple illustré à la figure 3, la pièce rapportée 11 n'est pas strictement rectangulaire, ses deux arêtes supérieures 17 étant en l'occurrence biseautées du fait que la pièce 11 est prise dans la couture solidarissant le rabat 5 et le panneau principal 4. Cette disposition particulière permet d'avoir une poche 16 ayant un volume suffisant pour y loger l'intégralité de la housse 1 tout en limitant la hauteur H du rabat 5. Certes, cette disposition diminue l'ouverture 15 de la poche 16 mais ceci n'est pas gênant pour y introduire la housse 1.

La figure 5 illustre la première opération qui est nécessaire pour passer de la position de la housse 1 au repos (figure 1) à la position emballée dans sa poche réversible (figure 6). Cette opération est réalisée à l'issue de la fabrication de la housse 1 en vue de sa présentation à la vente ; elle peut également, par la suite, être réalisée par l'utilisateur lui-même s'il veut ranger sa housse 1 après l'avoir retirée du siège 2.

Tout d'abord, on passe la main par l'ouverture 15 et on se saisit de la poche 16 au niveau du fond 18 de celle-ci. On effectue le retournement sur elle-même de la poche 16. Lors de ce retournement, la face intérieure 11' de la pièce rapportée 11 se trouve maintenant tournée vers l'extérieur. De même, la portion du rabat qui était en regard de ladite face intérieure 11' se trouve également tournée vers l'extérieur. A l'issue de ce retournement et de la mise à plat de la

poche 16 ainsi retournée les parties latérales du rabat 5, de part et d'autre de la portion en regard de la pièce 11 se trouvent disposées à l'intérieur de la poche 16 retournée. C'est cette configuration qui est illustrée à la figure 5.

5 Il suffit ensuite de plier de manière convenable le reste 19 de la housse 1, de l'introduire par l'ouverture 15 et de le loger dans le volume intérieur de la poche 16 pour obtenir la configuration de la housse 1 emballée dans sa poche réversible 16, tel qu'illustrée à la figure 6.

10 Les deux liens 12, 13 forment effectivement des poignées de portage pour la housse 1 ainsi emballée ; elles peuvent servir à la suspension de l'article sur une tige de présentoir.

Il est à noter qu'en vue de la présentation en vente de la housse 1 il est possible de porter sur la face 11' de la pièce rapportée
15 11 toutes les mentions commerciales et techniques nécessaires à la vente. En effet, cette face 11' est visible du consommateur lorsque la housse 1, dans son état emballée dans la poche réversible 16, est suspendue au présentoir. Par contre, ces inscriptions ne sont pas gênantes lors de l'utilisation de la housse 1 puisque cette face 11' est
20 la face interne de la poche 16.

La présente invention n'est pas limitée au mode préféré de réalisation qui vient d'être décrit à titre d'exemple non exhaustif. La pièce rapportée destinée à former une poche réversible peut être rapportée à d'autres emplacements que sur le rabat supérieur 5. Elle
25 peut également être mise en œuvre dans des housses ayant une structure différente, notamment une housse dont la partie supérieure recouvre l'intégralité du dossier, y compris l'arrière de celui-ci. Les moyens de suspension peuvent être de structure différente, selon le type de présentoir utilisé. La housse peut aussi comporter des moyens
30 de fermeture sur la pièce rapportée et le matériau textile pour réaliser la fermeture de l'emballage.

REVENDEICATIONS

1. Housse pour siège, notamment de voiture, formée d'un matériau souple, notamment textile, confectionné en forme, généralement avec des moyens élastiques, en sorte de pouvoir enserrer le dossier et
5 l'assise du siège caractérisée en ce qu'elle comporte une pièce (11) rapportée sur une portion donnée du matériau souple, délimitant avec ladite portion une poche (16) dans laquelle, une fois ladite poche (16) retournée sur elle-même, peut être placé le reste (19) du matériau souple constituant la housse (1).
- 10 2. Housse selon la revendication 1 caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens de suspension, fixés sur la pièce rapportée (11) et sur la portion donnée du matériau souple.
3. Housse selon la revendication 2 caractérisée en ce que les moyens de suspension consistent en deux liens (12, 13) formant poignées de
15 portage.
4. Housse selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisée en ce que la pièce rapportée (11) est fixée sur le matériau souple à proximité du bord extérieur (8) de la partie supérieure de celui-ci, en sorte que la poche formée (16) par ladite pièce rapportée se situe sur la face
20 arrière du dossier du siège.
5. Housse selon l'une des revendications 1 à 4, ayant un panneau principal (4), un rabat supérieur (5) et un rabat inférieur (6) caractérisé en ce que la pièce rapportée (11) est disposée selon la hauteur du rabat, en partie médiane de celui-ci, le fond (18) de la poche (16)
25 coïncidant avec le bord extérieur (8) de la housse (1).

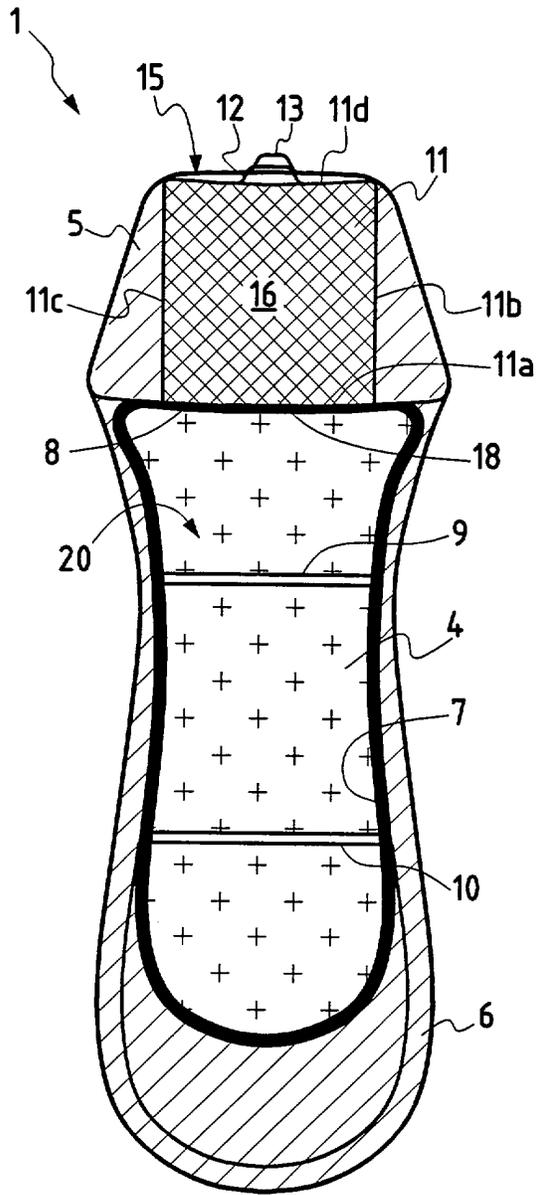


FIG. 1

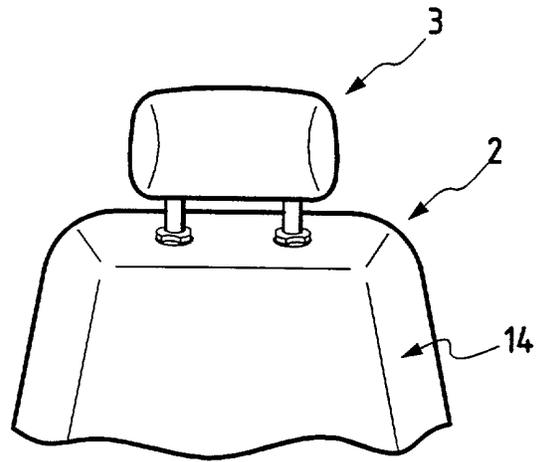


FIG. 2

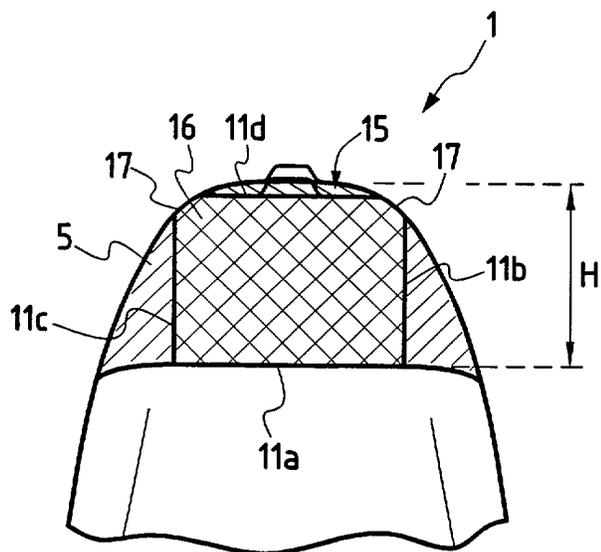


FIG. 3

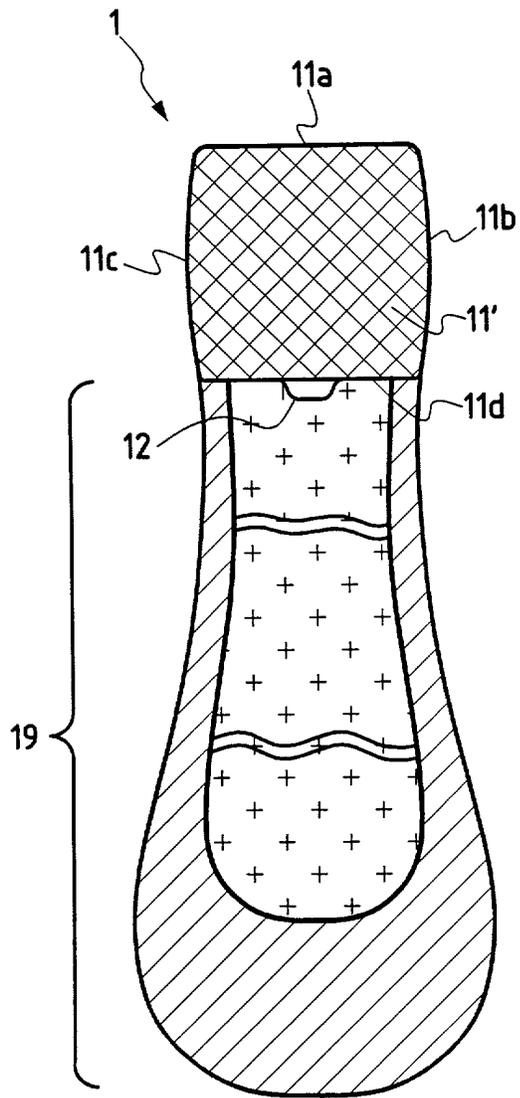


FIG. 5

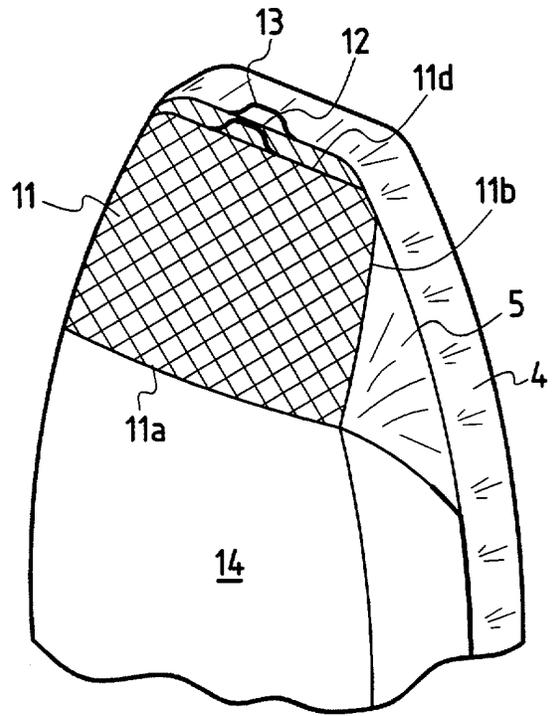


FIG. 4

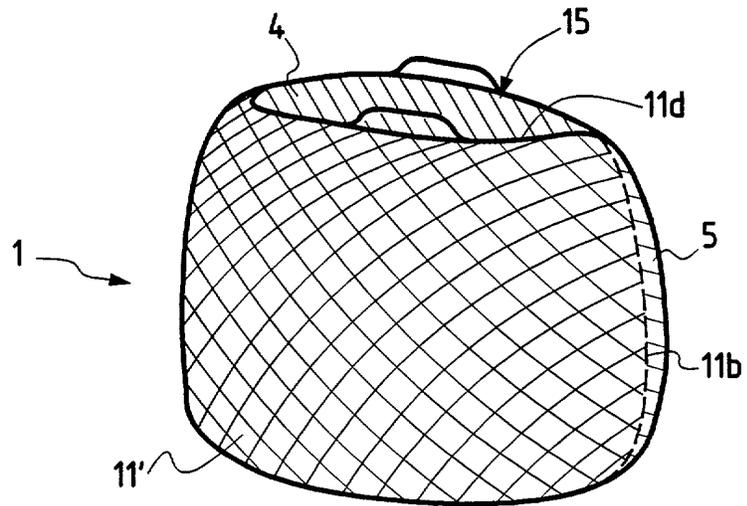


FIG. 6



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

2800332

N° d'enregistrement
national

FA 579346
FR 9913837

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
X	US 5 005 901 A (BRIAN HINDE) 9 avril 1991 (1991-04-09)	1	B60N2/60
A	* le document en entier *	2-5	
X	FR 2 417 959 A (DICK JEAN-FRANÇOIS) 21 septembre 1979 (1979-09-21)	1,4	
A	* page 1, ligne 16 - page 2, ligne 26; figures 1-3 *	2,3,5	
A	EP 0 362 149 A (BARATTINI, ANNA ET AL.) 4 avril 1990 (1990-04-04)	1-5	
A	EP 0 458 757 A (SPLENDOR S.R.L.) 27 novembre 1991 (1991-11-27)	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B60N
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		4 juillet 2000	Cuny, J-M
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire	 & : membre de la même famille, document correspondant	

1